



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 14 février 2017 à compter de 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Hubert Poirier, directeur général  
Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM1702-804**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 24 et 27 janvier 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

- 7.1.1. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 7.1.2. Demande de convocation d'une assemblée extraordinaire des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec – Révision de la Politique sur l'éthique et la déontologie et révocation des administrateurs
- 7.1.3. Demande d'appui – Journées de la persévérance scolaire
- 7.2. Finances
  - 7.2.1. Demande de contribution financière – Rendez-vous loup-marin 2017
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1. Autorisation d'appel d'offres – Travaux de voirie et pose de revêtement en béton bitumineux
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 282 – Pressage de ferraille et de véhicules hors d'usage
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1. Adoption de la politique de soutien aux entreprises révisée
  - 7.7.2. Adoption de la politique de soutien aux projets structurants révisée
  - 7.7.3. Révision de la composition et du mandat de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques
  - 7.7.4. Dépôt du rapport de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)
  - 7.7.5. Affectation du Fonds de développement des territoires 2017 – Politique de soutien aux projets structurants – Politique de soutien aux entreprises – Mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
  - 7.10.1. Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

- 7.10.2. Adoption du Règlement n° CM-2017-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2017
- 7.10.3. Adoption du Règlement n° CM-2017-02 amendant les règlements d'emprunt n°s A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2017-01
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM1702-805

#### **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 24 et 27 janvier 2017**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 24 et 27 janvier 2017.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1702-806

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 10 janvier au 1<sup>er</sup> février 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 704 225,26 \$.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

### CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

CM1702-807

#### Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QU' conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime confirme l'adhésion de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé, et qu'il confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

que le contrat octroyé soit pour une année, renouvelable d'année en année, sur une période maximale de cinq ans;

que la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les renseignements requis pour l'appel d'offres;

que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

que la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité.

CM1702-808

### **Demande de convocation d'une assemblée extraordinaire des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec – Révision de la Politique sur l'éthique et la déontologie et révocation des administrateurs**

ATTENDU QUE la mission de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales;

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est membre de la FQM;

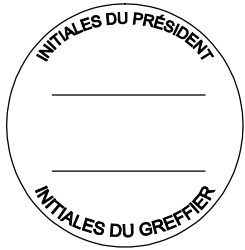
ATTENDU QU' à ce titre, la FQM a travaillé depuis au moins 1986 à la mise sur pied d'une mutuelle d'assurance ce qui a donné lieu en 2003 à la constitution de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE la FQM n'a pas d'intérêt différent des municipalités qui en sont membres;

ATTENDU QUE par sa résolution CA-2016-08-25/09 du 25 août 2016 le conseil d'administration de la FQM a dit souhaiter que des liens étroits soient développés entre celle-ci et la MMQ et a demandé qu'une rencontre ait lieu entre les membres de son comité exécutif et des représentants de la MMQ, ce que celle-ci a refusé;

ATTENDU QUE le 31 août 2016, le Comité de déontologie et gouvernance de la MMQ a amendé la Politique sur l'éthique et la déontologie (la Politique) faisant notamment en sorte que si ces amendements sont maintenus, les administrateurs de la FQM ne pourront plus, à l'avenir, être élus au conseil d'administration de la MMQ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a mandaté le Comité de déontologie et gouvernance afin qu'il examine la conduite de M. Richard Lehoux, administrateur de la MMQ et président de la FQM, à la lumière de la Politique notamment pour avoir déposé la résolution CA-2016-08-25/09 et pour différentes allégations toutes relatives aux liens entre la FQM et la MMQ;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a approuvé le contenu d'une décision du Comité de déontologie et gouvernance interprétant la Politique de manière à interdire à un dirigeant ou à un administrateur de la FQM de siéger à titre d'administrateur de la MMQ;

ATTENDU QUE le premier président de la MMQ était aussi président de la FQM, que plusieurs des administrateurs de la FQM ont été administrateurs de la MMQ et que M. Richard Lehoux siège à titre d'administrateur de la MMQ depuis sa constitution en 2003, qu'il occupe des fonctions d'administrateurs de la FQM en continu depuis 2001 et d'officiers de la FQM depuis 2010;

ATTENDU QUE la très grande majorité des membres de la MMQ sont membres de la FQM, qu'ils ont des intérêts convergents et qu'il est dans l'intérêt des membres de la FQM et de la MMQ que celle-ci demeure un instrument au service des plus petites municipalités;

ATTENDU QUE ces positions et ces actes du conseil d'administration de la MMQ divergent de manière fondamentale et irréconciliable avec la position de la Municipalité quant à la relation étroite et à la collaboration que doit maintenir la MMQ avec la FQM, vu leur mission et leur intérêt commun, soit celui des membres;

ATTENDU QUE ces actes du conseil d'administration de la MMQ démontrent une absence de connaissance de la MMQ et de l'environnement dans lequel elle opère;

ATTENDU QUE les positions adoptées par le conseil d'administration de la MMQ sont de nature à nuire à une saine gestion de la MMQ et à porter atteinte à l'intérêt de ses membres, dont la Municipalité fait partie;

ATTENDU QU' il est inacceptable que les administrateurs de la MMQ aient accepté que les règles et politiques de la MMQ aient pour effets d'exclure désormais de son conseil d'administration les officiers et administrateurs de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine requière du conseil d'administration de la MMQ qu'il décrète la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres et que la secrétaire, Me Colette St-Martin, convoque, sans délai, cette assemblée extraordinaire;

que l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire des membres soit le suivant :



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Vérification de la convocation et du quorum;
3. Nomination d'un président d'assemblée et d'un secrétaire d'assemblée;
4. Abrogation de la résolution du Comité de déontologie et gouvernance adoptée le 31 août 2016 (# 4-09-16) relative à la Politique;
5. Révocation des administrateurs actuels du conseil d'administration de la MMQ, à l'exception de monsieur Richard Lehoux;
6. Élection de nouveaux administrateurs afin de combler les vacances au sein du conseil d'administration de la MMQ :
  - a) choix d'un président d'élection;
  - b) mise en candidature;
  - c) élection des administrateurs;
7. Levée de l'assemblée.

que les administrateurs actuels de la MMQ soient informés du fait que leur révocation est demandée par le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour les motifs exposés au préambule de la présente résolution;

qu'il soit demandé à la secrétaire de la MMQ, Me Colette Saint-Martin, de transmettre l'avis de convocation de la tenue de cette assemblée extraordinaire aux administrateurs de la MMQ et que le contenu de la présente résolution leur soit également transmis à titre de motifs écrits invoqués pour requérir leur révocation;

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine mandate son président, afin d'exercer son vote lors de cette assemblée extraordinaire du respect de la présente résolution;

que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**CM1702-809**

### **Demande d'appui – Journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20<sup>e</sup> anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le groupe persévérance scolaire (GPS), en collaboration avec Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles, coordonne du 13 au 17 février 2017 la 6<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

d'appuyer le Groupe persévérance scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et affaires – afin de faire des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

de faire parvenir par courriel une copie de cette résolution au Groupe persévérance scolaire.

### FINANCES

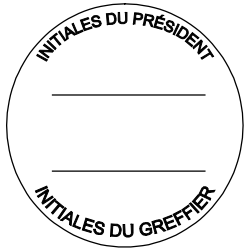
CM1702-810

#### Demande de contribution financière – Rendez-vous loup-marin 2017

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'interprétation du phoque (CIP) et l'Association des chasseurs des phoques (ACPIM) des Îles-de-la-Madeleine travaillent à l'organisation de l'événement Rendez-vous loup-marin se tiendra en mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la pérennité de cet événement, ces organismes sollicitent divers partenaires, dont la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, pour contribuer financièrement à ce rendez-vous annuel;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise la Direction des finances à verser à cette fin une contribution financière totalisant 4500 \$, à raison de 1500 \$ par année, pour les années 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du Rendez-vous annuel du loup-marin.

Cette somme sera prélevée à même le budget du Fonds de développement des territoires (FDT).

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1702-811

#### Autorisation d'appel d'offres – Travaux de voirie et pose de revêtement en béton bitumineux

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser des travaux de voirie et de pose de revêtement bitumineux sur le chemin du Gros-Cap;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu de procéder par appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres relativement à la réalisation de travaux de voirie et pose de revêtement bitumineux sur le chemin du Gros-Cap.

### HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1702-812

#### Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 282 – Pressage de ferraille et de véhicules hors d'usage (VHU)

CONSIDÉRANT QU' en janvier dernier, la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique procédait à un appel d'offres, sur invitation, pour le pressage de ferraille et de véhicules hors d'usage entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée, soit celle de Lavages industriels Vigneau inc.;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis dépasse le montant estimé pour l'exécution de ce contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° 282 relatif au pressage de la ferraille et des VHU;

que le conseil recommande à la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique d'attendre que les conditions soient plus favorables à ce marché avant de retourner en appel d'offres.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

CM1702-813

#### **Adoption de la politique de soutien aux entreprises révisée**

CONSIDÉRANT les ententes de gestion du Fonds de développement des territoires intervenues entre la Communauté maritime et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation pour le Fonds local d'investissement, du Fonds de solidarité FTQ pour les Fonds locaux de solidarité et d'Emploi-Québec pour la mesure soutien au travail autonome;

CONSIDÉRANT les obligations précisées à l'article 10 de l'entente du Fonds de développement du territoire à l'effet que la Communauté maritime doit adopter une politique de soutien aux entreprises, politique qui doit répondre aux conditions prévues à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté sa politique de soutien aux entreprises le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises a fait l'objet d'une révision après une première année de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU' il est apparu que certaines modifications mineures doivent y être apportées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte la politique de soutien aux entreprises révisée et que ladite politique soit transmise, comme exigé à l'entente, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qu'elle soit rendue publique par le biais du site Web de la Municipalité.

**CM1702-814**

### **Adoption de la politique de soutien aux projets structurants révisée**

CONSIDÉRANT l'entente de gestion du Fonds de développement des territoires intervenue le 25 juin 2015 entre la Communauté maritime et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT les obligations précisées aux articles 12 et 13 de cette entente à l'effet que la Communauté maritime doit adopter une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, politique qui doit répondre aux conditions prévues aux paragraphes a) à c) de l'article 10 de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté sa politique de soutien aux projets structurants le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux projets structurants a fait l'objet d'une révision après une première année de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU' il est apparu que certaines modifications mineures doivent y être apportées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte la politique de soutien aux projets structurants révisée et que ladite politique soit transmise, comme exigé à l'entente, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qu'elle soit rendue publique par le biais du site Web de la Municipalité.

**CM1702-815**

### **Révision de la composition et du mandat de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques**

CONSIDÉRANT les enjeux importants, en matière d'économie et d'environnement, liés au dossier énergétique pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté maritime de continuer à mettre à contribution l'expertise du milieu dans sa réflexion sur l'avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques joue un rôle-conseil important et facilite l'accès à une expertise technique dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil maintienne en place la Commission consultative sur les enjeux énergétiques et lui confie le mandat suivant:

- agir à titre d'instance consultative auprès conseil de la Communauté maritime en matière d'énergie et de développement de filières énergétiques, dont l'éolien, permettant ainsi au conseil d'assumer un leadership dans ce domaine à l'intérieur de ses compétences d'aménagement et de développement du territoire;
- proposer toutes recommandations au conseil relativement à toutes questions, initiatives ou projets de recherche et de développement à caractère énergétique sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

que le Service du développement du milieu approche des personnes reconnues pour leur expertise particulière sur les questions énergétiques, et ce, afin de bonifier la composition de la Commission et qu'il fasse rapport au conseil afin de compléter la composition de ladite Commission.

CM1702-816

### Dépôt du rapport de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté maritime de doter le territoire d'une stratégie énergétique territoriale;

CONSIDÉRANT le mandat confié à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) de piloter l'élaboration de cette stratégie en y incluant un processus de consultation et de faire rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la CCEE dont le contenu et la démarche rencontrent les exigences du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du rapport de consultation ainsi que des recommandations s'y rattachant, déposé le 27 janvier 2016 par la Commission consultative sur les enjeux énergétiques, et que ce rapport soit rendu public;

que le conseil confie à l'équipe de développement du milieu le mandat de finaliser, d'ici juin 2017, l'élaboration de la stratégie énergétique incluant un plan d'action, et ce, en prenant en considération les éléments contenus dans le rapport de la CCEE.

CM1702-817

### **Affectation du Fonds de développement des territoires 2017 – Politique de soutien aux projets structurants – Politique de soutien aux entreprises – Mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires (FDT) permet à la Communauté maritime de réaliser ses mandats en regard du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté une politique de soutien aux projets structurants et une politique de soutien aux entreprises en février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit affecter annuellement une somme provenant du FDT à la mise en œuvre de ses politiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 constitue la feuille de route de la collectivité et qu'il établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire et ce, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QU' une part importante des actions du projet de territoire Horizon 2025 relèvent de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et que la réalisation de certaines de ces actions nécessite des investissements;

CONSIDÉRANT QU' il est cohérent qu'une part annuelle du Fonds de développement des territoires soit affectée à la réalisation de ces actions;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une somme minimale de 200 000 \$ soit réservée aux fins de la mise en œuvre de la politique de soutien aux projets structurants, pour l'année 2017;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

qu'une somme minimale de 250 000 \$ soit réservée aux fins de la mise en œuvre de la politique de soutien aux entreprises, pour l'année 2017;

qu'une somme de 150 000 \$ soit réservée aux fins de la mise en œuvre d'actions liées au projet de territoire Horizon 2025 pour l'année 2017, laquelle sera affectée particulièrement à la réalisation d'actions en lien avec les dossiers suivants :

- Énergie
- Forum des partenaires
- Accompagnement du secteur pêche et mariculture
- Entente de partenariat entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Ville de Montréal
- Politique culturelle

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1702-818

#### Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller M. Léon Déraspe donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

CM1702-819

#### Adoption du Règlement n° CM-2017-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2017

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance extraordinaire de la Communauté maritime du 20 décembre 2016 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

que soit adopté le règlement n° CM-2017-01 intitulé « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2017 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM1702-820

### **Adoption du Règlement n° CM-2017-02 amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2017-01**

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance extraordinaire de la Communauté maritime du 20 décembre 2016 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement numéro CM-2017-02 intitulé « Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2017-01 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

### Commission sur les enjeux énergétiques :

- ❖ Information sur le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques – Développement éolien – Centrale d’Hydro-Québec
- ❖ Stratégie énergétique (offre de collaboration) – Échéance et compétence de la Municipalité
- ❖ Demande si la population pourra participer à une démarche de consultation transparente au cours des prochains mois

### Sujets divers :

- ❖ Projet de cession (vente) de l’immeuble « École Marguerite-d’Youville »
- ❖ Projet de récupération de chaleur de la centrale d’Hydro-Québec – CISSS / Municipalité
- ❖ Exprime son appréciation – Installation d’une borne de recharge de véhicules à la mairie.

**CM1702-821**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 25.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier